

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision en date du 10 avril 2015 portant renouvellement de la reconnaissance du réseau régional de cancérologie de la région Rhône-Alpes - espace santé cancer Rhône-Alpes

NOR : AFSX1530327S

La présidente de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique;

Vu la circulaire DHOS/SDO n° 2005-101 du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie;

Vu la circulaire DHOS/CNAMTS/INCA n° 2007-357 du 25 septembre 2007 relative aux réseaux régionaux de cancérologie;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009;

Vu l'appel à candidatures dans le cadre de la procédure de reconnaissance des réseaux régionaux de cancérologie publié sur le site Internet de l'Institut national du cancer (INCa);

Vu les modalités de renouvellement de la reconnaissance des réseaux régionaux de cancérologie publiée sur le site Internet de l'INCa;

Vu la demande de reconnaissance du réseau régional de cancérologie intitulé Réseau espace santé cancer Rhône-Alpes, association loi de 1901, dont le siège social est situé Bioparc-Adénine, 60, avenue Rockefeller, 69373 Lyon Cedex 08;

Vu l'évaluation concertée du pôle santé publique et soins de l'INCa et de l'agence régionale de santé (ARS) de la région Rhône-Alpes,

Décide:

Article 1^{er}

Renouvellement de la reconnaissance

Compte tenu du niveau de réalisation des missions jugé satisfaisant à l'issue de la période de reconnaissance initiale, le réseau régional de cancérologie Réseau espace santé cancer Rhône-Alpes bénéficie d'un renouvellement de reconnaissance par l'INCa.

Article 2

Durée

La reconnaissance est renouvelée pour une durée courant à compter de la notification de la présente décision et expirant le 31 décembre 2015.

Article 3

Publication de la décision

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 avril 2015, en deux exemplaires.

La présidente,
A. BUZYN